



SAUJ des Hauts de Seine (92)

ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANCAISE PAR DECLARATION MINEUR CONFIE A L'ASE -ARTICLE 21-12 du code civil

cas du mineur confié à l'aide sociale à l'enfance sur décision de justice depuis au moins 3 ans
(article 21-12 alinéa 3 1° du code civil)

ATTENTION si l'enfant est né en France c'est une demande au titre de l'article 21-11 du code civil qu'il convient de formuler.

PIECES A PRODUIRE - ORIGINAUX + RECENTS -

- pièce d'identité du mineur (même étrangère) : carte d'identité, passeport, titre d'identité républicain : original + photocopie (passeport toutes les pages remplies)
- photographie d'identité récente et normalisée (35 x 45 mm, de face et tête nue) du mineur
- copie intégrale de l'acte de naissance du mineur¹, + jugement supplétif et le certificat de non recours si nécessaire ;
- justificatif de domicile du mineur (plus de 16 ans) ou de l'hébergeant (s'il s'agit d'une association ou d'un hôtel, une attestation **originale datée et signée de moins d'un mois** au jour de la souscription doit être produite) ;
- attestation(s) des services de l'aide sociale à l'enfance en charge du mineur, datées et signées précisant le nom, prénom et la date de naissance du mineur ainsi que les dates de prises en charge ;
- décisions de justice indiquant que le mineur est confié à l'aide sociale à l'enfance depuis au moins trois années (copies certifiées conformes des jugements et ordonnances du Juge des enfants et du Juge des tutelles mineurs le cas échéant) ,
- tout élément justifiant de la résidence en France du mineur pendant trois années : attestation d'inscription à des activités scolaires ou péri-scolaires, contrats de travail ou d'apprentissage, certificats de scolarité de moins de trois mois : tous les documents doivent être **délivrés datés et signés en original** ;

¹Les actes d'état civil étrangers doivent être **produits en copie littérale et originale** et les documents en langue étrangère doivent être **traduits en français par un traducteur inscrit sur la liste des experts judiciaires** dressée par chaque cour d'appel française. Les actes d'état civil étrangers doivent être apostillés ou légalisés dans les conditions prévues par les conventions internationales et les lois en vigueur et être accompagnés le cas échéant du jugement supplétif et du certificat de non appel (si l'acte a été établi suite à un jugement supplétif). Pour plus de précisions, veuillez vous rapprocher de l'Ambassade ou du Consulat du pays concerné.

Coller la photo du mineur	RESERVE ADMINISTRATION <input type="checkbox"/> ASE date réception dossier complet : date souscription : date délivrance récépissé :	RESERVE ADMINISTRATION <input type="checkbox"/> ASE date enregistrement ou date refus : date de notification :
---------------------------------	--	--

DEMANDE AUX FINS D'UNE SOUSCRIPTION DE NATIONALITE FRANCAISE

Nom de famille du mineur : _____

Prénom _____ Nationalité : _____

Age : _____ Date de naissance |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse du mineur : _____

Code postal |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| du mineur

Adresse courriel _____@_____

je donne mon accord pour son usage par le greffe pour les avis adressés par celui-ci (article 748-1 et suivants du code de procédure civile)

Nom et adresse organisme/ association en charge du mineur : _____

Code postal |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Adresse courriel _____@_____

Numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| du correspondant

je donne mon accord pour son usage par le greffe pour les avis adressés par celui-ci (article 748-1 et suivants du code de procédure civile)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire **sont** exacts.

Fait le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| à: _____ **Signature**